

Caen, le 21 août 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Sécheresse : mesures de restriction d'eau dans le Calvados

#### La situation globale dans le département

Les pluies de l'hiver de novembre 2019 à mars 2020 ont permis un bon rechargement de certaines nappes phréatiques et notamment les plus puissantes. La zone géologique du cénomaniens qui concerne une large part du pays d'Auge, n'a pas autant bénéficié de la recharge hivernale que d'autres secteurs et les forages de ce secteur offrent des débits plus faibles qu'habituellement.

Un bilan déficitaire en pluviométrie sur toute la période printanière, avec des précipitations historiquement faibles depuis avril et sur les mois de juin et juillet, a conduit à un état des sols partout plus secs qu'à la normale.

La baisse des débits des cours d'eau est franche sur les secteurs ayant une nappe phréatique d'accompagnement limitée. Des cours d'eau du bassin versant de la Vire et de sous-bassins voisins présentent des assècs rarement constatés.

Cependant, compte tenu des niveaux des nappes suffisants dans les autres bassins versants, les soutiens d'étiage sont efficaces et la situation des cours d'eau se maintient en situation sèche mais non critique.

Les orages du 11 au 16 août, malgré des volumes conséquents atteignant ou dépassant localement le total mensuel d'un mois d'août, n'ont eu qu'un effet temporaire sur les zones stockant peu d'eau qui retrouveront rapidement leur situation antérieure.

Compte tenu de la faiblesse constatée de la ressource en eau, et afin de garantir l'usage de l'eau potable à l'ensemble de la population, **le bassin versant de la Vire est placé en ALERTE SECHERESSE et l'ensemble du département du Calvados en VIGILANCE SÉCHERESSE.**

**Aussi le préfet du Calvados encourage les maires des secteurs du NOIREAU, de la DRUANCE et de la DRÔME à examiner la mise en place à leur initiative de dispositions analogues ou adaptées.**

#### 1 – Alerte sécheresse – Secteur de la Vire

##### Les mesures :

- **sont interdits entre 10 h et 20 h** l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins, des stades, des terrains de golf, des pistes hippiques, l'irrigation des potagers, le remplissage des plans d'eau de loisirs à usage privé et des mares de gabion, le lavage des voiries
- **l'irrigation des cultures agricoles est limitée à 5 nuits par semaine de 18h à 10h** (interdite la nuit du dimanche au lundi)
- **le lavage des voitures particulières** (hors stations professionnelles) ainsi que **le remplissage des piscines privées sont interdits**

**Bureau de la Représentation de l'État  
et de la Communication**

Tél : 02 31 30 64 00

Mél : [pref-presse@calvados.gouv.fr](mailto:pref-presse@calvados.gouv.fr)

Suivez-nous sur

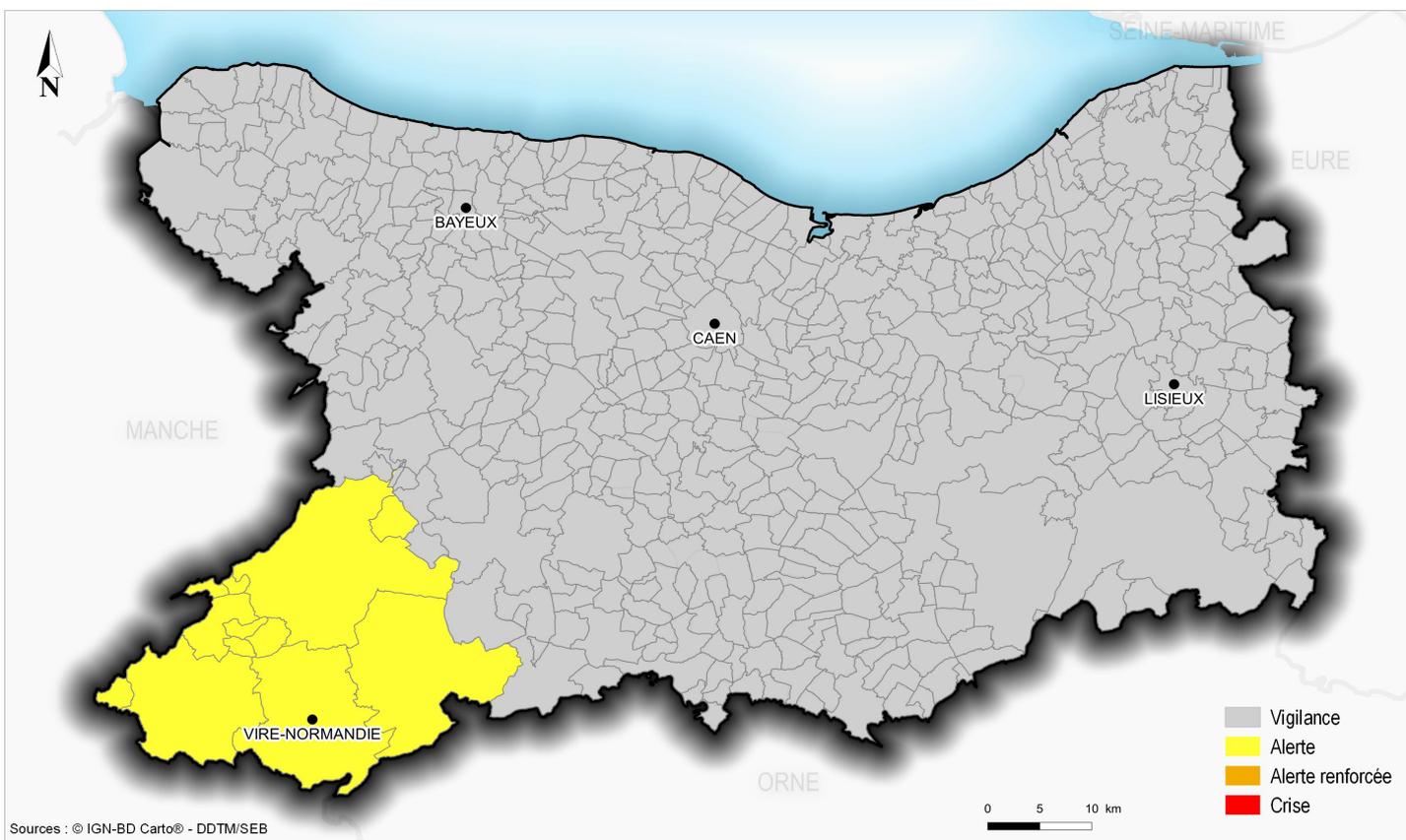
[www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr)



- le nettoyage des bâtiments, hangars, locaux de stockage, terrasses privées est interdit en dehors des nécessités de salubrité publique
- **sont soumis à autorisation de la DDTM** les travaux consommateurs d'eau, les travaux en rivière, les manœuvres des ouvrages hydrauliques, les vidanges de plans d'eau et la mise en service de nouveaux forages, pompes et retenues d'eau destinés à d'autres usages que l'alimentation en eau potable
- **il est demandé de privilégier** dès que possible la réutilisation des eaux de pluie à l'utilisation du réseau public d'eau potable
- **et de réduire** les nécessaires consommations d'eau domestiques (privilégier les douches par rapport aux bains...).

## 2 – Vigilance sécheresse – Ensemble du département

Il est fait appel à la responsabilité et au sens civique de tous les usagers (particuliers, collectivités, entreprises, agriculteurs) pour faire un usage raisonné et économe de l'eau en restreignant volontairement leur consommation.



L'arrêté préfectoral, la liste des communes concernées par l'alerte sécheresse ainsi que la description exacte des restrictions d'usage sont disponibles sur le site internet de la préfecture.

### Contacts

DDTM du Calvados  
Service eau et biodiversité - 02.31.43.17.38  
[ddtm-se@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm-se@calvados.gouv.fr)

### Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication

Tél : 02 31 30 64 00  
Mél : [pref-presse@calvados.gouv.fr](mailto:pref-presse@calvados.gouv.fr)

Suivez-nous sur  
[www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr)

